



PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil d'établissement de l'école Vinet-Souigny, tenue le 25 septembre 2023, à 19 h.

Membres :

Andréanne Benoit	parent
Oriane Crabouillet	parent
Alexandre Havard	parent
Josée Huard	parent
Evelyne Rouillard	parent
Cassandra Panoff	parent
Catherine N. Morin	enseignante
Marie-Josée Roy	enseignante
Sandra Marquis	enseignante (absente)
Ian Venne	SDG (absent)
Martin Tremblay	directeur
Marie-Claude Turcotte	directrice adjointe

1. Accueil et présences

- Ouverture de l'assemblée : Martin propose l'ouverture de la réunion
- Cette année, nous avons une rentrée plus calme et agréable. Un succès pour notre activité de la rentrée. Martin rappelle de signer la feuille de présence

2. Questions du public

- M. François Vinet

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Oriane Crabouillet et adopté par Madame Josée Huard

CE 23-24-01

4. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 8 juin 2023

- Remis à la prochaine rencontre, car il y a des coquilles à corriger

5. Élections aux postes de président(e), vice-président(e) et secrétaire

- Martin explique le fonctionnement et le rôle de chaque personne élue. Nous élirons la présidence et si nous avons plusieurs personnes, nous passerons au vote.
- Proposition pour la présidence : Madame Josée Huard
- Proposition vice-président : Madame Cassandra Panoff
- Proposition secrétaire : Marie-Claude Turcotte

Les propositions sont acceptées à l'unanimité

6. Règles de régie interne (document joint) (adoption)

- Le document est présenté à l'écran et expliqué par Martin. Le document est en pièce jointe avec le procès-verbal. Martin ajoute dans le document la définition de quorum à la suite d'une question d'un parent. Tous les membres doivent avoir accès à la formation qui est disponible avec le lien dans l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Evelyne Rouillard que les règles de régie interne soient adoptées.

CE 23-24-02

7. Rôles et fonctions des membres (formation)

- Lorsqu'un parent est sur le conseil d'établissement, il est important de représenter l'ensemble des parents de l'école. Chaque membre du conseil d'établissement doit suivre la formation obligatoire. Chaque point traité lors des séances peut être préparé à l'aide des fiches thématiques qui se trouvent sur le site suivant : [conseil d'établissement](#). Par ailleurs, un lien sera déposé à même l'ordre du jour afin d'accéder aux différentes fiches et capsules de formation.
- Sur le site du Ministère, les membres du CÉ peuvent aller s'y référer. On y retrouve des capsules, la formation obligatoire, les fonctions et pouvoirs et plusieurs autres informations. Dès que le projet de loi 23, les membres pourront être en virtuel. Madame Rouillard mentionne que le comité de parents offre aussi des webinaires pour informer les parents. Les informations seront transmises aux membres par courriel.

8. Déclaration d'intérêt des membres

- Martin Tremblay distribue la déclaration de dénonciation des membres et explique le motif de cette déclaration. Les membres doivent le signer.

9. Calendrier des rencontres (adoption)

Les membres présentent leurs contraintes au niveau des horaires.

Les dates proposées pour tenir les prochaines réunions :

- Le 23 octobre 2023 à 19 :00
- Le 27 novembre 2023 à 19 :00
- Le 30 janvier 2024 à 19 :00
- Le 20 février 2024 à 19 :00
- Le 26 mars 2024 à 19 :00
- Le 23 avril 2024 à 19 :00
- Le 21 mai 2024 à 19 :00
- Le 13 juin 2024 à 18 :00

Il est proposé par Monsieur Havard que le calendrier soit adopté.

CE 23-24-03

10. Rapport annuel 2022-2023 (L.I.P art. 82 – adoption)

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre de services scolaire/Fiche 13 Rapport-annuel-CE .pdf?1611333636](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre%20de%20services%20scolaire/Fiche%2013%20Rapport-annuel-CE_.pdf?1611333636)

Martin présente le rapport annuel aux membres. Il corrige deux coquilles suite à une remarque d'un membre.

Il est proposé par madame Panoff membre du conseil d'établissement, d'adopter le rapport annuel 2022-2023 présenté par la direction d'établissement.

CE 23-24-04

11. Volet financier pour le service de garde 23-24 - (L.I.P. art. 95) – adoption

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre de services scolaire/Fiche 8 Frais scolaires.pdf?1605627572](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre%20de%20services%20scolaire/Fiche%208%20Frais%20scolaires.pdf?1605627572)

Martin présente le volet financier du service de garde. Nous avons reçu les grilles de tarification le 20 septembre. Des explications sont données aux membres et les nouveaux tarifs sont présentés. Le ratio du service de garde est de 1/20. Un membre demande pourquoi il y a un grand écart entre le tarif sporadique et le frais par jour. Un membre demande si notre ratio est au maximum 1/20. Le tarif de l'année dernière était à 8,95\$. Il est important de mentionner tous les changements au service de garde. Certains parents veulent changer la fréquence, un délai de 10 jours ouvrables peut être nécessaire pour faire les changements. Lors de la semaine de relâche, un sondage est envoyé aux parents. Nous avons besoin d'environ 40 élèves pour financer l'ouverture du service de garde pour la semaine de relâche. Notre service de garde ferme à 18h00.

Il est proposé par madame Cassandra Panoff, membre du conseil d'établissement, d'adopter le volet financier du service de garde 2023-2024 présenté par la direction d'établissement.

CE 23-24-05

12. Volet financier pour la surveillance du midi 23-24 - (L.I.P. art. 95) – adoption
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre_de_services_scolaire/Fiche_8_Frais_scolaires.pdf?1605627572

Le ratio du service du midi est de 1/20. Au service du midi, les élèves sont en groupe mélangés. Les enfants ont leur groupe, mais sont mélangés avec d'autres élèves de leur degré ou de leur cycle. Des repas supplémentaires sont commandés dans le cas où un enfant oublierait le sien. Des frais de 5\$ seront facturés aux parents.

Il est proposé par monsieur Alexandre Havard, membre du conseil d'établissement, d'adopter le volet financier de la surveillance du midi 2023-2024 présenté par la direction d'établissement.

CE 23-24-06

13. Sorties éducatives

Madame Marie-Claude Turcotte présente les différentes sorties éducatives qui ont été proposées par les enseignantes. Martin explique la différence entre l'annexe 48 et 99 aux membres. Pendant la pandémie, l'annexe 48 avait été assouplie, étant donné que les enfants ne pouvaient pas se déplacer.

Le document sera en pièce jointe avec le procès-verbal. Il sera mis à jour dans les prochains jours, car nous sommes en attente de soumissions pour les autobus. Les deux enseignantes présentes expliquent les différentes sorties présentées aux parents. Marie-Josée, enseignante de 6^e année, explique que la sortie à la plage est gratuite. La sortie à la Ronde (29\$) et l'autobus (15\$) seront payés par l'annexe 99 et les parents. Lors du prochain CÉ, nous présenterons la version finale des sorties. La sortie pour les 5^e année sera financée par une campagne de financement qui sera présentée au CÉ.

Il est proposé par madame Oriane Crabouillet que les sorties et activités éducatives proposées soient adoptées.

CE 23-24-06

14. Autres sujets

- Cours d'éducation physique ext.

Madame Josée Huard, demande si les cours d'éducation physique se font à l'extérieur. Martin explique le fonctionnement de nos cours. Madame Huard mentionne que des études démontrent qu'il est avantageux pour les enfants d'aller faire leur cour à l'extérieur. À l'automne, les fenêtres des classes sont encore ouvertes et cela peut déranger les élèves. Notre cour n'est pas très bien aménagée pour permettre aux élèves de bien profiter d'un cours d'éducation physique à l'extérieur. Le volet « course » est fait à l'extérieur.

Cette année, il y aura des activités parascolaires qui seront proposées aux élèves. Monsieur Harvard demande s'il y a des visées futures pour notre cour d'école. Nous sommes en attente de notre centre de services. Martin a une rencontre de prévue à cet effet dans les prochaines semaines. Le projet a été retardé, car nous manquons de ressources pour effectuer les améliorations. La ville ne participe pas à notre projet. Martin fera un suivi avec les membres à la suite de sa rencontre.

- Les « Coups de cœur » et faits saillants de l'école

Le défilé des couleurs « haut en couleurs » a été apprécié par les enfants et les parents. Nous avons une maman qui s'impliquera dans notre OPP, ce qui alimentera nos prochaines activités.

Les rencontres avec les enseignantes de 1^{re} année ont été très appréciées; les informations données et bien expliquées aux parents.

Levée de l'assemblée

Il est proposé monsieur Alexandre Havard que l'assemblée soit levée à 20h45

CE 23-24-06

Martin Tremblay
Directeur

Josée Huard
Présidente